

Si le pire se produit

Si vous êtes victime d'un vol, d'une agression sexuelle ou d'un autre crime violent pendant votre séjour à l'étranger, prenez les mesures suivantes :

- Communiquez immédiatement avec le service de police local, et assurez-vous qu'un rapport est déposé, même si l'agresseur vous a seulement menacée. Informez les agents consulaires de l'ambassade ou du consulat du Canada le plus proche. Ils pourront vous appuyer pendant le processus, et vous aider à trouver un soutien pour faire face aux répercussions affectives, sociales, médicales et juridiques de l'agression (voir la section « Services consulaires d'urgence » à la page 12).
- Si vous ne pouvez pas vous rendre immédiatement au poste de police, écrivez tous les détails dont vous vous souvenez sur l'agression. Si possible, prenez des photos de vos blessures visibles.
- Afin de préserver les preuves d'une agression sexuelle, essayez de ne pas vous laver, de vous brosser les dents ou d'utiliser la toilette avant de signaler l'agression.
- Demandez une assistance médicale même si vous ne présentez pas de signes de violence physique. Il est important de consulter un professionnel de la santé afin de déterminer vos blessures, ainsi que les risques de contraction de maladies transmissibles sexuellement et les risques de grossesse.
- Prenez des arrangements pour communiquer avec votre famille et vos amis au Canada et les rassurer sur votre état.
- Pour vous aider à surmonter le traumatisme, discutez de l'incident avec votre famille, vos amis ou un conseiller professionnel.

- Même si vous choisissez les hôtels de luxe de préférence aux auberges bon marché, vous devez faire preuve de vigilance en tout temps.

Assurez-vous que la porte est verrouillée, même lorsque vous êtes à l'intérieur. Pour plus de sécurité, envisagez de vous procurer un butoir en